

LE HOLD-UP DU 10 MAI 2013

Au cours du Comité Technique Local du 01/02/2013, la direction a proposé la fermeture des services les 10 mai et 16 août 2013. A cette occasion, Monsieur Christian BRUNET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Val de Marne gratifie l'ensemble de ses agents d'une journée d'autorisation d'absence pour bons et loyaux services réalisés au cours de l'année précédente, pour la première de ces deux journées.

La suite devient ubuesque comme beaucoup de choses dans notre beau département ! Le 10 mai passe, puis le 21 juin arrive, soit près de 5 mois après la décision (!), date à laquelle Madame BLANC annonce par téléphone à deux organisations sur les 3 représentatives du département que la journée « cadeau DDFIP » est supprimée. Les trois sections syndicales demandent donc dès le lundi suivant confirmation écrite à Monsieur BRUNET, qui semble tout ignorer du « référentiel MARIANNE » sur les délais de réponse aux courriels. En effet, ces mêmes organisations sont obligées de poser de nouveau la même question au Comité Technique Local du 2 juillet. Là, nouvelle surprise : la réponse consiste en « la décision vient de plus haut ». Qu'à cela ne tienne, les trois sections syndicales adressent **un courrier à Monsieur BEZARD, Directeur Général, le même jour, toujours sans réponse à la date du 24 juillet 2013.**

Le 15 juillet à 10h28, l'adjointe de la responsable de la Division des Ressources Humaines, elle-même placée sous l'autorité de la directrice du Pôle Pilotage et ressources, elle-même placée sous l'autorité du Directeur départemental, adresse à tous les chefs de services le mail que vous connaissez toutes et tous.

C'est donc une adjointe de l'adjointe de l'adjointe du chef qui demande aux chefs de service de sanctionner leurs équipes au motif fallacieux du non respect d'une disposition de la « circulaire sur les règles de la vie quotidienne dans les services déconcentrés de la DGFIP (temps de travail et autorisations d'absence) ». **En réalité, et une fois de plus, la direction nous ment** : la motivation de cette suppression repose, entre autre, sur un prétendu positionnement sur le 1^{er}

des ponts naturels de l'autorisation d'absence exceptionnelle (la journée ministre).

Or le texte, que vous pouvez trouver sur ULYSSE 94 (les agents/ressources humaines/gestion de l'agent : congés et autorisations d'absence/circulaire du 10 décembre 2010 – fichier pdf) indique à la page 35 – chapitre 7 – I-1-1^{er} alinéa : **« Dans ce cadre, l'autorisation d'absence exceptionnelle sera positionnée prioritairement à l'occasion de l'un des « ponts naturels » retenus dans le département au titre de l'année considérée. » En aucun cas il n'est mentionné que cette imputation doit se faire sur le PREMIER de ces ponts.**

Par ailleurs, il paraît pour le moins fort improbable que le Directeur départemental ne puisse pas répondre simplement aux représentants des personnels sur un sujet qui a été décidé le 01/02/2013 sans évoquer sa responsabilité à un moment quelconque. Pour un événement qui s'est tenu le 10/05/2013, soit 4 mois et demi plus tard !!! Avertis le 21/06/2013, soit plus d'un mois après l'événement, ce même directeur envoie « au charbon », par procuration/délégation, les chefs de service le 15/07/2013 pendant la grande période de vacances.

D'autre part, et c'est encore plus grave, cette initiative venue pour le moment d'on ne sait où, se fait au mépris le plus total des instances **puisque une décision prise en Comité Technique Local est foulée aux pieds. Ce mépris de tous est palpable au quotidien dans tous les services : notes de services avec des consignes à appliquer pour le lendemain, ordres et contre-ordres successifs, tyrannies et mauvais comportement de certains membres de l'encadrement, etc...** Il est maintenant courant de voir des demandes de mutation par service entier ..

Bref, il y maintenant plusieurs mois qu'on ne se demande plus s'il y a encore un « pilote dans l'avion » : les services sont exsangues, le travail s'accroît, les collègues souffrent de plus en plus jusqu'à finir par craquer nerveusement, et, en remerciement, **ce directeur se moque de nous façon éhontée.**

CONTINUONS LA LUTTE !

L'intersyndicale vous rappelle qu'il faut adresser par mail à votre chef de service et à M Brunet, DDFIP. (christian.brunet@dgfip.finances.gouv.fr) les informant que **vous vous opposez à ce que le code motif "DIVERS" dans AGORA soit retiré** tant qu'aucune réponse officielle du DGFIP n'aura été adressée aux organisations départementales ou sous forme de pétition. L'intersyndicale a envoyé au DDFIP une demande similaire.

En synergie avec nos bureaux nationaux respectifs, nous étudions tous les moyens pour faire annuler cette décision.